

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Anciens ministres du culte

Anciens membres des congrégations

Directeur de publication : Michel NEBOUT

Mai 2015 n° 71

Dans ce numéro :

AG 2015 Ouverture	3
Rapport Moral et Rap- port d'activités	4-7
Intervention Apsecc / Infos USM2	8
Débat en carrefours	9
Elections au CA Infos	10
Finances et Orientations	11-12
Commissions	13-14
Résultats enquête adhé- rents	15-18
Impressions d'AG Ils nous ont quittés	19

EDITO : l'AG 2015, un bon cru !

Loin de sombrer dans la sinistrose notre assemblée générale de Lyon a montré nos capacités de résistance et de créativité. Pourtant, ce ne sont pas les embûches qui manquent pour entraver notre quête de la justice.



En ouvrant ce bulletin tout entier consacré à notre AG 2015, je me contenterai donc de citer "le Chant des Canuts" revisité par l'un des participants et chanté en chœur par tous en clôture de la rencontre. Il dit notre espoir :

**"Pour faire vos rondes au Vatican
Il faut avoir beaucoup d'argent (bis)
Vous en avez du fric, grands de l'Église
Mais nous pauvres "exclus"
Nous n'avons presque rien reçu.**

**C'est nous les exclus,
Nous n'irons plus nus !**

**Si en justice on vous attaque
Vous les grands de la Cavimac (bis)
Pour vous payer des avocats
Vous piquez le fric dans la caisse.
Mais nous, pour monter nos dossiers,
Nous n'avons que notre amitié.
C'est nous les exclus
Nous n'irons plus nus.**

**Mais la justice arrivera
Quand votre monde finira
La vraie retraite, nous on l'aura
Quand une vraie loi l'établira.
Nous tisserons le linceul du vieux monde
Avec l'APRC, oui c'est bien commencé.
C'est nous les exclus
Nous n'irons plus nus".**

(chanson écrite par Maurice HUMBERT)

L'épopée des ouvriers de la soie a constitué un exemple universel de la marche vers la justice et l'équité. Comme eux, nous continuerons la lutte pour contester encore et encore tout ce qui a été instauré par les pouvoirs politiques et religieux à notre détriment. Il n'y aura pas non plus de victoire sans solidarité.

Isabelle SAINTOT

Le nouveau bureau de l'APRC !

Lors de l'AG de Lyon, trois nouveaux administrateurs ont été élus (voir p. 10). Le bureau a été élu lors du CA, réuni à Paris les 6 et 7 mai :

- **Présidente** **Isabelle SAINTOT**
- **Vice-président** **Bruno BARRILLOT**
- **Secrétaire** **Michel NEBOUT**
- **Trésorier** **Henri GRESSIER**
- **Trésorière-adjointe** **Josiane ETCHEGARAY**

L'APRC à l'Assemblée Nationale

DERNIERE MINUTE !
Suite à une demande de rendez-vous, une délégation de l'APRC sera reçue par Mme BULTEAU (députée de Vendée) et Mme LA-CLAIS (députée de Savoie) à l'Assemblée Nationale, le 24 Mai prochain.

AG 2016 : ce sera PARIS !

La proposition soumise à l'assemblée générale de Lyon se confirme : **l'AG 2016 aura lieu à PARIS.**
Voir en p.14

Tableau de Bord de l'adhérent APRC (mise à jour au 1er mai 2015)

Les valeurs sont celles qui sont connues à la date de mise à jour du tableau. Concernant les changements de valeur pour les pensions et ACR voir note (2). Le Smic au 1^{er} janvier. L'USM2 à fin avril avec effet pour l'année civile.

Les chiffres de référence			
SMIC mensuel brut (valeur au 1 ^{er} janvier 2015) ; base 151.67 heures/mois		1.457,52 €	
SMIC mensuel net du régime général		1.137,00 €	(1)
85 % du SMIC mensuel net.		966,45 €	
Minimum contributif non majoré, pensions liquidées après le 1 ^{er} février 2010		629,00 €	
Pension CAVIMAC dite « maximum », pour les trimestres antérieurs à 1979		382,83 €	(2)
Vos droits			
Dispositif	Bénéficiaires	Montant mensuel	Gestionnaire
L'ACR <i>Si résidence en France...⁽³⁾</i>	- Tous les AMC pensionnés ne disposant pas d'un minimum de ressources fixé par la caisse	Minimum de ressources garanti : Personne seule (mensuel) 11521,54 € Couple 18722,51 € Majoration par enfant à charge 3840,55€	Cavimac
L'USM1 : réservée aux diocésains qui l'avaient obtenue avant 2009 sans possibilité de nouveaux bénéficiaires.		Nous ignorons s'il existe encore des bénéficiaires de cette allocation qui a précédé l'USM2.	Union Saint-Martin
L' USM 2			
Depuis le 1 ^{er} janvier 2012, cette allocation est mise sous condition de ressources par la CEF. À compter du 1 ^{er} janvier 2013 les critères d'âge sont supprimés.			
L'USM2 dite «Aide financière aux anciens prêtres diocésains en situation de précarité»		10.94 € Valeur trimestrielle 2013, sans revalorisation pour 2014	L'Union Saint-Martin
Seuil d'éligibilité à l'USM2 pour 2015	-Personne seule : 1.686 € mensuel (soit 20.232 annuel) -Couple : 2.695 € mensuel (soit 32.340 annuel) -Au dessus de 32.340 € pour un couple, 20.232 € pour personne seule : pas d'allocation		
Les aides			
Aides... pour quoi faire ?	Aides... pour qui ?	De quel montant ?	À qui s'adresser ?
Aménagement de locaux ; Études des enfants ; Investissement urgent et indispensable ⁽⁴⁾ , etc.	Les aides sont versées par les caisses de retraites à leurs ressortissants exclusivement. Mais d'autres organismes peuvent vous aider (Corref, Pélican)	Montant variable selon la demande et les disponibilités de l'organisme (fonds sociaux)	Caisse de retraite de base Corref Cavimac Union Saint-Martin Le Pélican ⁽⁵⁾
Les adresses			
La Cavimac : « Le Tryalis » 9 rue de Rosny 93100 Montreuil-sous-Bois La Corref 3, rue Duguay-Trouin 75006 Paris Le Pélican : 24, rue Saint Roch 75001 Paris L'Union Saint-Martin : 3, rue Duguay-Trouin 75006 Paris			

1) Le taux des cotisations sociales sur le SMIC brut qui permet d'obtenir le SMIC net est celui retenu par l'INSEE.

2) Le calcul de la pension Cavimac est complexe. Voir : www.cavimac.fr. La revalorisation des pensions n'interviendra qu'en octobre 2015.

3) Valeurs au 01-04-2013, reprises du site de la Cavimac. Sans doute revalorisées en même temps que les pensions.

4) Les critères d'urgence et de nécessité sont très subjectifs! Posez vos questions sur notre forum : www.aprc.asso.fr/hpds/forum

5) Le Pélican aide les diocésains et ex-diocésains uniquement. Aide possible pour les enfants des ex-congréganistes (études) si les parents apportent la preuve de la précarité de leur situation.

L'assemblée générale 2015 à Valpré (Lyon-Ecully) comme si vous y étiez !

Samedi 28 mars



Accueil « lyonnais » !

"De la part de mes pairs du Rhône, de l'Isère, de l'Ain et de Drôme-Ardèche, je vous souhaite la bienvenue dans notre bonne ville de Lyon.

Pour vous permettre de vous acclimater rapidement, je vous propose quelques proverbes de notre « **Plaisante Sagesse lyonnaise** ».

Si nous vous accueillons si volontiers, venus de toute la France, c'est que nous sommes persuadés d'une chose : **« Tout le monde peuvent pas être de Lyon ! Il en faut bien d'un peu partout ! »**

Peut-être avez-vous déjà visité notre ville ? Sinon, regardez en apéritif de futures visites, le montage de la famille Barbut ! Vous y verrez que Lyon est une ville de confluence. Une des rares villes au monde où se marient 2 fleuves. Mariage ? Il se dit qu'il s'agit d'un ménage à trois. Il y a le Rhône, la Saône... et le Beaujolais ! Mais laissons ça : **« Il vaut mieux mettre son nez dans un verre de Beaujolais que dans les affaires des autres ! »**

Nous sommes donc environ 80 à nous être donné rendez-vous pour nous occuper de nos affaires. Mais mieux vaut être prévenu : **« Dans tout cochon de monde, que ce soye à la Chambre ou à la vogue, y'a toujours plus de pieds que de cervelles ! »**

Une des gloires de notre ville, ce sont les ouvriers de la soie, les fameux canuts qui se révoltèrent au 19^{ème} siècle contre leurs employeurs et les grands de ce monde. Ils nous ont laissé une chanson dont je voudrais vous chanter un couplet :

**Pour chanter Veni Creator il faut une chasuble d'or ,
Nous en tissons pour vous, gens de l'Eglise
Mais nous pauvre canuts n'avons pas de chemise
C'est nous les canuts, nous sommes tous nus ! (bis)**

Cela ne ferait-il pas un bel hymne pour l'APRC ?

Mais moi, Guignol Lyonnais, je propose à votre sage assemblée de remplacer les quatre misérables lettres de votre sigle associatif par les cinq lettres ! Non, pas celles que vous pensez !... Encore que... Non ! Les cinq lettres du mot CANUT. Cinq lettres énormes qui seraient marquées sur tous les courriers et les dossiers que nous envoyons à la Corref, à la CEF, à la Cavimac, à la Sécurité sociale, aux ministres. Cinq lettres qui clignoteraient sur leur bureau comme le nez rouge d'un clown qui aurait un peu trop forcé sur le Beaujolais !...

C.A.N.U.T., pour dire Clercs Anciens Nécessaire Urgent Traiter !

Vive le CANUT !

Jean DESFONDS

Ouverture de l'AG : Isabelle SAINTOT

Isabelle SAINTOT, la présidente peut déclarer ouverte l'assemblée générale 2015.

« L'assemblée générale 2015 est ouverte pour nous les **72** participants : **68** adhérents, **4** visiteurs et Régis CHARRE qui est le représentant de l'Apsecc pour l'après-midi d'aujourd'hui. (Ces 5 personnes n'ont pas le droit de vote).

Je suis heureuse de vous y accueillir au nom du CA car vous représentez aussi les **342** membres de l'APRC qui nous ont donné leur mandat. **Ce qui fait 410 votants**. À nous de faire les bons choix puisque nous avons entre nos mains le destin des **704** cotisants 2014 !

Je veux souhaiter une bienvenue particulière à celles et ceux qui viennent pour la première fois à l'AG - ils sont environ 15 - qu'ils ne se laissent surtout pas impressionner par "les anciens" rôdés à l'exercice...

Nous pensons aux 46 adhérents qui nous ont quittés depuis l'AG de La Rochelle, à celles et ceux que l'âge, la distance et/ou la maladie tiennent éloignés de nous.

Avant de présenter le rapport moral je veux excuser l'absence de 2 administrateurs : **Michel Nebout** à cause du décès subit de sa belle-sœur à Amiens hier et **Hubert Panneau** sorti de l'hôpital jeudi soir - le 26 mars - après quelques jours d'hospitalisation. »

Isabelle termine en citant le courrier d'un autre absent, **Alain Gauthier** du pôle juridique, empêché par de gros soucis de santé :

« Je suis en état de continuer l'engagement dans la coordination juridique jusqu'à la prochaine AG 2016... L'important pour moi est la cause qui nous anime et il faut qu'elle demeure forte pour tous; je m'y applique; ne nous lamentons pas; les avancées judiciaires se font par petites touches et notre palmarès est bon... »



RAPPORT MORAL

Sans reprendre tout le texte paru dans le Bulletin 70, Isabelle SAINTOT a tenu à souligner **quelques points particuliers** qu'il était nécessaire d'avoir à l'esprit tout au long de ces deux journées de débat

Les responsabilités à pourvoir :

Plusieurs personnes qui ont exercé des responsabilités au sein de l'association souhaitent cesser leurs fonctions :

- ✓ Après avoir prolongé d'un an son mandat, Michel BARBUT quitte le CA ;
- ✓ Henri DEMANGEAU, comme écrit dans le Bulletin N°70, cesse la prise en charge de la procédure TGI/USM2 ;
- ✓ Alain GAUTHIER avait déjà annoncé qu'il poursuivrait jusqu'à l'AG 2016 la responsabilité du pôle juridique. La question du suivi des actions en justice se pose avec une acuité et une urgence nouvelle ;
- ✓ Catherina IMBAULT HOLLAND souhaite ne pas faire un second mandat comme administratrice à la Cavimac ;
- ✓ En 2017, notre trésorier Henri GRESSIER mettra un terme à sa responsabilité.

Si je rappelle cela, ce n'est pas pour entretenir le pessimisme... Car il existe aussi des ressources nouvelles qu'il nous faut savoir mobiliser. Il y a parmi nous cette année une quinzaine d'adhérents qui participent pour la première fois à une assemblée générale de l'APRC.

Donc c'est un appel aux bonnes volontés que le CA lance ici. Dire "je ne suis pas compétent(e)," n'est pas vraiment un argument. C'est pourquoi, le CA fait deux propositions :

1) Pourquoi ne pas envisager pour les nouvelles "bonnes volontés" une sorte de session de formation pour comprendre les mécanismes de la protection sociale des cultes aussi bien que les enjeux des actions menées par l'APRC. Les modalités de cette « session » de formation seraient à définir ensemble après l'AG.

2) Nous proposons de resserrer le nombre des commissions... Il nous a paru nécessaire de concentrer nos moyens humains et financiers pour une meilleure efficacité.

Pour renforcer le CA je pose la question : **L'AG accepte-t-elle de prendre des candidatures spontanées pour le conseil d'administration?** Elle peut le faire conformément aux statuts puisque l'AG est souveraine.

L'AG vote unanimement en faveur des candidatures spontanées au CA

La coopération inter-associative :

Les situations lamentables et douloureuses des « partis » des communautés nouvelles (CN) nous ont poussés à nous interroger sur la coopération avec **d'autres associations qui se penchent sur les dérives sectaires** au sein de l'Église catholique (Sentinelle, Avref, etc..)

Nécessité de rencontrer **des associations laïques** pour augmenter notre surface d'information et de médiatisation. Et aussi pour avoir quelque espoir de mettre fin aux dysfonctionnements de la Cavimac et aux passe-droits exorbitants dont elle jouit au mépris total des lois sur la laïcité. Ainsi :

- un article dans la revue "Bulles" (revue de l'Unadfi - Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu) à la demande de Mme Marie DRILHON.
- Une rencontre a eu lieu avec "la Libre Pensée" le 16 mars dernier, à la demande d'un membre de cette organisation, qui est en outre membre de la Cour des comptes.

Je ne parle pas ici des actions en lien avec les parlementaires dont il sera question un peu plus tard...

Seuls nous n'y arriverons pas... J'avais intitulé l'édito sur le site "L'APRC est-elle Sisyphe?" Je crains que **oui**, si nous n'acceptons pas de nous faire aider et d'aiguillonner nos partenaires inconscients de l'absence de droits sociaux des « sortis » des CN et des injustices dont nous sommes victimes...

Mon souhait, avec l'ensemble du CA, est que cette assemblée générale de Lyon nous donne l'occasion de débattre de toutes ces questions qui concernent l'avenir de notre association, dans un esprit constructif, avec la volonté – sinon de trouver des réponses – du moins de faire émerger des pistes de travail et des orientations réalistes pour l'année à venir.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport Commission

Commission JURIDIQUE (voir Bull. 70, p. 14)

Commission AVENIR DE NOS RETRAITES (id. p.16)

Commission COMMUNICATION (id. p. 21)

Commission CAVIMAC **Voir ci-dessous**Commission REGIONS **Voir ci-dessous**

Commission FEMMES (Bull. 70, p. 19)

Commission SOCIALE (id. p. 20)

Commission COMMUNAUTES NOUVELLES (id. p. 20)

Présenté par

Joseph AUVINET

Bruno BARRILLOT

Michel BARBUT

Jean DOUSSAL

Paul DIMA

Colette THOMAS

Chantal DAUNY

Christiane PAURD



COMMISSION CAVIMAC

1) Pour une réforme de la Cavimac

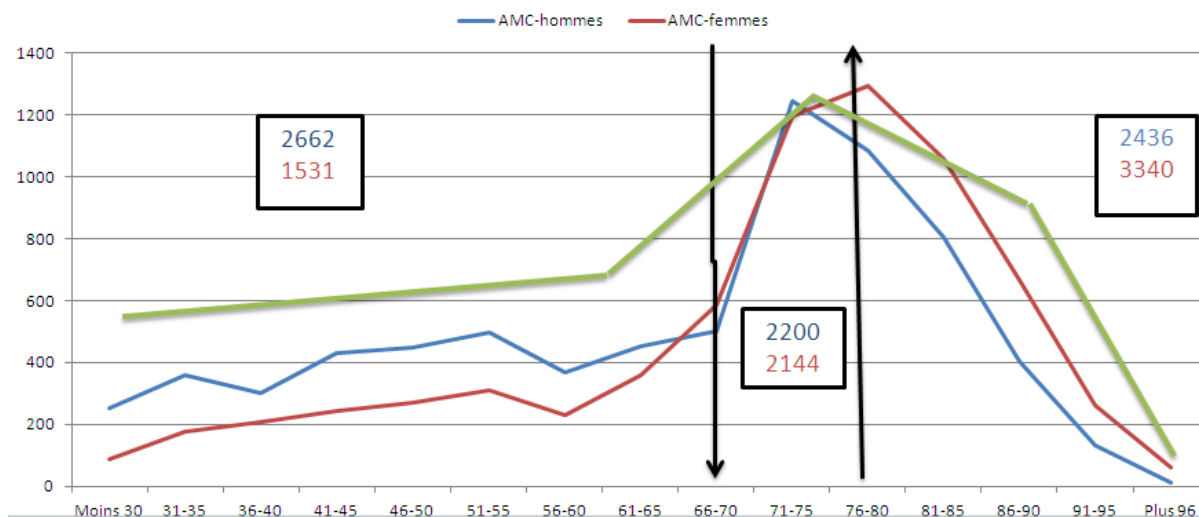
Au 31 décembre 2013 le rapport d'activité Cavimac recense les AMC pensionnés et non pensionnés, par tranche d'âges

- *- Le bloc des + de 76 ans comprend 2436 hommes et 3340 femmes
- *- Le bloc des 66 - 75 ans comprend 2200 hommes et 2144 femmes
- *- Le bloc des moins 65 ans comprend 2662 hommes et 1531 femmes

Les demandes de ces catégories diffèrent :

- *Les plus de 76 ans dénoncent la retraite Cavimac de 383 euros par mois sans retraite complémentaire
- *- Les 66-76 ont la même revendication mais en plus, à cause des lois Balladur/Fillon, ils insistent sur l'importance de valider les années de grand séminaire et de noviciat pour le taux « plein » des retraites civiles
- *- Les moins de 66 peuvent espérer une retraite calculée sur la base de 687 euros par mois, mais tous ont à déplorer des arriérés de cotisations plus ou moins importants et la pleine application des lois Balladur/Fillon
- *- Est- il possible d'unifier toutes ces revendications?
- *- Oui, à notre avis, dans le cadre d'une réforme profonde du « régime social des cultes »

GRAPHIQUE



RAPPORT D'ACTIVITE (suite)

COMMISSION CAVIMAC

2) Ce qui est demandé au Parlement et à nos interlocuteurs

Que la retraite de base de tous les retraités actuels (restés et partis) soit portée au minimum contributif majoré.

Côté « restés » il en résulterait des entrées importantes pour les diocèses, les congrégations et les monastères.

Mais nous disons à partir de ces « plus »: régularisation des trimestres de probation et de tous les trimestres qui auraient dû être cotisés.

Ainsi nous travaillons en même temps pour les AMC déjà pensionnés et ceux qui ne le sont pas encore.

3) Le temps partiel comme illustration du travail des administrateurs AMC au CA de la Cavimac

De nombreux « cultuels » ont une activité à temps partiel (TP), soit:

- TP chaque jour
- TP par plusieurs jours de la semaine
- TP par période plus ou moins longue dans l'année

Cette réalité très présente dans les cultes concerne :

- Les recrues des congrégations depuis 1980.
- Les membres de communautés nouvelles.
- Les pasteurs, les imams, les prêtres orthodoxes.
- Des membres du culte bouddhiste.

4) Conséquences sur la retraite future

L'impact du temps partiel sur toute une carrière.

*- Du fait des 25 meilleures années, et sans doute demain de toutes les années de vie active, le temps religieux plombera plus ou moins le salaire ou revenu annuel moyen servant de base au calcul de la retraite.

*- Pour ceux qui partent même s'ils ont travaillé comme enseignant, infirmier, journaliste etc. tout en étant religieux, la piste privilégiée par la Corref éliminera d'office l'avantage qu'ils auraient pu tirer de cette situation.

*- Pour ceux qui restent et qui auront œuvré ainsi toute leur vie pour alimenter les caisses de leur communauté, même avec le petit complément tiré des points de retraites complémentaires acquis dans le cadre du « temps civil » l'ensemble des droits à retraites ne permettront pas d'atteindre les 85% et leurs communautés solliciteront pour eux les fonds de la solidarité nationale.

Essayons dès lors de voir les conséquences de la piste 1 que nous approuvons et de la piste 2 que nous dénonçons sur les retraites futures :

5) Les exemples donnés

*- Quatre situations sont données en exemple

- Celui d'un religieux « consultant »
- Celui d'un prêtre ayant une activité professionnelle autre rémunérée au taux horaire de 2 SMIC et embauché pour 300 h.
- Une religieuse exerçant comme cadre infirmière payée à 3 SMIC/heure et travaillant à mi-temps
- Un religieux travaillant à tiers-temps comme agent de nettoyage payé au SMIC

Sans rentrer dans le détail des cotisations voyons les conséquences pour la retraite (voir tableau ci-dessous).

La piste N°1	Cavimac	Civil	par mois
Smic cultuel	664,88	0,00	664,88
Consultant	642,96	219,19	862,15
Prêtre	555,28	219,19	774,47
Cadre infirmière	332,44	997,31	1329,75
Relig tiers tps	443,25	221,63	664,88
La piste N°2	Ret. Théor. Cavimac	25 meil an. Civil	Retraite par mois
Smic			
Smic cultuel	664,88	0,00	664,88
Consultant	445,70	219,19	664,89
Prêtre	226,51	438,38	664,89
Cadre infirmière	0,00	997,31	997,31
Relig tiers tps	443,27	221,63	664,89

RAPPORT D'ACTIVITE (suite)

Conclusion : Comment assurer l'avenir de l'APRC

De la retraite « convenable » ...

- *- Les fondateurs de l'APRC ont su « cibler » les dommages causés par un passé religieux
- *- La génération suivante a construit une jurisprudence autour des lois de 1905 et du 2 janvier 1978
- *- Les AMC non encore pensionnés auront à assumer de nouveaux combats.

... à la prise en charge de la question « retraite » par les associations en charge des « dérives sectaires »

- *- Les assoc. en charge des dérives sectaires font souvent les mêmes expériences que celles vécues depuis 1980 par l'APRC
- *- Comme nous, elles sont sujettes à des dissensions, difficultés et limites des concertations avec les autorités cultuelles.
- *- Des actions judiciaires sont conduites dans le désordre

Il est urgent d'unir nos forces et nos actions."

COMMISSION REGIONS (présenté par Paul DIMA)

Il s'agit du compte rendu de la réunion des correspondants locaux du samedi matin 28 mars 2015.

- *- 11 participants dont seulement 1 femme !

Constats, analyses

*- Il peut y avoir des difficultés relationnelles au sein des groupes locaux. Il nous semble important en ce domaine de favoriser une approche (connaissance) des itinéraires professionnels et des compétences des uns et des autres.

- *- Attentes diverses au sein des groupes locaux
 - amitié, convivialité; soutien mutuel: majorité des souhaits
 - dimension militante, lutte (???) défense des droits
 Comment honorer les deux ?

*- Un certain essoufflement et découragement : sentiment de peu d'avancées actuelles, prise de conscience de la diminution des forces (âge, compétences, complexité des questions juridiques)...

Importance de rappeler dans les rencontres l'histoire et les avancées de ce qui a été permis grâce à l'APRC.

- *- Dans certaines régions : difficulté de constituer un groupe : vieillissement, éloignement géographique, problèmes de déplacement (autonomie).

... et propositions :

*- Maintenir une rencontre des CL à chaque AG pour partager les observations et questions qui nous sont propres.

*- Souhait d'un espace intranet sur le site avec accès réservé aux CL pour échanger questions et expériences.

*- Souhait d'une parité au niveau des CL entre hommes/femmes. Élire des binômes dans les régions avec une durée de mandat limitée (3 ans renouvelable 1 fois).

*- Toucher de nouveaux adhérents : comment ? Les contacts avec la presse locale par une annonce des réunions ne fait pas l'unanimité.

Élaborer des dossiers de presse "pro" au niveau national pour éviter les dérives sensationnalistes hors de nos objectifs.



« Une Association qui a survécu à plus de 35 années de luttes, avec quelques victoires et beaucoup de défaites, ça mérite le respect pour ceux qui y ont dépensé beaucoup d'énergie et ça ne doit pas se conclure par un dépôt de bilan » (Roland)

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Intervention de Régis CHARRE de l'Apsecc (Association Protection Sociale et Caisse des cultes)

Régis est né en 1958. Il a été ordonné prêtre en 1989.

Il note : « Il existe beaucoup de solidarité avec l'APRC car il y a bon nombre de points communs dans les revendications et dans les difficultés.

Le premier objectif de l'Apsecc serait que l'Église adhère à la Sécurité Sociale mais de fait, elle le fait par défaut au titre de la solidarité nationale.

L'Apsecc veut défendre une protection sociale pour tous. Les jeunes prêtres n'en font pas une préoccupation. L'Église a refusé de payer pour la solidarité nationale; elle en est bénéficiaire au maximum. Certes pour un nombre décroissant de prêtres. L'Apsecc vous assure son soutien pour les actions de défense de nos retraites : par ex. les retraites complémentaires sont obligatoires depuis 2010 pour les cultes mais l'Église a exclu les religieux et les séminaristes. Il faut se battre pour cela.

*Pourquoi ne pas réunir les forces APRC et Apsecc ? Il faut le proposer à l'Apsecc par courrier.

*Question : Combien en pourcentage l'Apsecc représente-t-elle de prêtres ? Sur la région lyonnaise c'est moins de 10% des prêtres actifs. Auparavant l'Église considérait l'Apsecc comme un ennemi ; mais à présent l'Église demande à l'Apsecc de faire avancer des dossiers individuels de burn-out, de ruptures de « carrières ».

Seule avancée : chaque diocèse dispose d'une assistante sociale. Si les jeunes prêtres implorent, ce n'est pas tant à cause du nombre de clochers à desservir, mais c'est du fait de la pression



Régis Charre (au centre) avec Rémi et Laurent

de la charge à accomplir le plus souvent seul là où autrefois il y avait une équipe. »

Régis termine son intervention en s'inspirant de l'ouvrage d'Albert ROUET, paru en février 2015 "**Prêtres, sortir du modèle unique**". Il souligne que l'institution Église aujourd'hui ne forme qu'à une seule sorte de prêtre : le curé. Et si, face à un statut unique, idéalisé, sacralisé mais « hors sol » du sacerdoce, il fallait oser dessiner les visages du ministère presbytéral à partir des appels urgents du monde ? En fidélité à l'Évangile ».

Résultats de l'enquête auprès des adhérents

Un document intitulé : « **Les plus petites retraites de France** » a été remis à chaque participant à l'AG. Il est reproduit en pages 15 à 18 de ce bulletin.

Bruno BARRILLOT a présenté ce document fruit d'un travail mené en collaboration avec Paul CHIRAT et Georges DELENNE. « *Ce qui ressort de cette enquête : la majorité des membres qui ont répondu sont concernés par les trimestres d'avant 1979. Il est important que soit dit que les meilleures années ont été données à l'Église. . Le document est désormais disponible sur le site. »*

DERNIERE MINUTE !

Information concernant l'USM2

Après le jugement du 24 mars 2015, sur 13 plaignants, 9 renoncent à poursuivre, 3 sont décidés à aller en appel, un ne s'est pas prononcé.

Après une étude attentive et approfondie du dossier, et spécialement des arguments développés par nos trois experts juridiques (Alain G., Jean D., Joseph A.), et après débat, **le CA, réuni le 6-7 mai à Paris a décidé :**

1) L'APRC prend en charge en totalité les conséquences financières des jugements perdus en première instance : article 700, dépens, frais d'huissier...

2) Toutefois, compte tenu : de l'avis des responsables de la procédure et des référents juridiques dont deux sur trois soulignent la difficulté de fonder juridiquement la demande; des forces humaines disponibles dans l'association pour accompagner ce dossier; de la rencontre avec les avocats qui n'ont pas produit d'arguments nouveaux; - des coûts à prévoir dans les autres procédures en cours (TA, Conseil d'Etat, Cour de cassation) ... **le CA se prononce contre un recours en appel.**

3) Il respecte le choix des plaignants qui, après avoir vérifié qu'ils peuvent compter sur la protection juridique de leur assurance, prennent la décision de poursuivre en appel,. Mais il **refuse d'engager les finances de l'association** à soutenir cette démarche.

4) Il encourage l'association à explorer d'autres voies en vue d'obtenir pour tous les pensionnés une **retraite complémentaire** digne de ce nom.

N.B. Au cours de l'AG, **Michel ODDOU** a accepté de remplacer Henri DEMANGEAU qui avait en charge le suivi de ce dossier juridique. Joseph AUVINET est d'accord pour aider au niveau des conclusions.

Michel ODDOU ne souhaite pas être seul sur ce dossier et lance donc un appel aux bonnes volontés pour travailler avec lui.

DEBAT EN CARREFOURS

Voici quelques échos des échanges en carrefours. Le manque de temps n'a pas permis un débat en commun



2) Quels sont les terrains d'action qu'il nous faut privilégier pour atteindre ces objectifs ?

Terrains d'action : le juridique bien sûr,

- avec la CEF et la Corref : maintenir sans s'illusionner
- la voie parlementaire : nouveau pour nous, nous pesons moins que les agriculteurs. Il y a du travail. Par ailleurs, les partis politiques ne tiennent pas trop à se colleter les problèmes culturels.
- Priorité à l'action vers les pouvoirs publics
- Pouvoirs publics, se tourner vers la Cour des comptes
- Agir pour que l'Apsecc soit représentée au CA de la Cavimac.

4) Comment redynamiser l'APRC au niveau local/régional ?

Christiane nous informe de l'existence du « Guide familial » accessible sur Internet. D'où notre suggestion : un responsable local désigné pour suivre cette question des aides sociales qui aurait accès à ce guide familial et serait en lien avec la commission pour être attentif aux situations dites et non dites parfois...

Redynamiser grâce à des annonces de presse. En parler à ceux qu'on connaît. Un participant (farfelu ?) suggère d'en parler dans les séminaires !

Importance du local pour que l'action de l'APRC envers les AMC et autres victimes du système de sécurité mis en place par l'Eglise ait un visage de solidarité concrète. Il faut chercher à contacter les plus jeunes des AMC qui ne sont pas encore à la retraite pour qu'ils s'engagent dans l'action de l'APRC.

1) Aujourd'hui, en 2015 : quels sont les objectifs prioritaires qui doivent mobiliser l'APRC ?

Objectif prioritaire : revalorisation des petites retraites, ce qui était d'ailleurs un objectif du président Hollande

Le point 1 des pistes a fait l'unanimité : se concentrer sur les retraites... avec le risque d'une perte d'énergie due parfois à la dispersion... A propos de la bataille pour la retraite complémentaire, on a entendu : « Pour les AMC actuels, c'est râpé ! » « C'est aux actifs de se démerder maintenant ! » « Oui, mais c'est parmi les restés actifs actuels qu'il y aura des AMC demain qui seront à leur tour lésés. »

Agir pour élargir la loi Hamon sur les actions de groupe ? : 4 voix. Pas d'accord : ce serait se disperser et épuiser les énergies qu'il faut concentrer sur les retraites ; dispersion aussi : les dérives sectaires...

On observe que l'APRC brasse large et qu'elle semble actuellement débordée par les chantiers ouverts. On remarque cependant qu'il y a une unité dans la diversité. Tout se concentre sur : la revalorisation de la retraite Cavimac, sur la régularisation de la période de probation pour tous. L'APRC n'est pas pour rien dans le résultat acquis : passer de 383 € à 687 € (minimum contributif majoré). On passe de la revendication à la proposition.

3) Avec quels alliés / partenaires est-il urgent de nouer (ou renouer) des liens ?

Partenaires : Associations de lutte contre les dérives sectaires, l'Apsecc (mais, bon...)

Alliés : renouer les partenariats avec l'Apsecc, les syndicats

Les procès engagés ont porté sur la voie publique l'insuffisance des retraites des AMC. Mais il faut souligner que la Cavimac, en engageant systématiquement des avocats pour faire un recours au procès de 1^{ère} instance, le fait aux frais du régime général de la Sécurité sociale. C'est un scandale, une injustice sociale.



5) Comment améliorer la communication ? Quelles ressources mobiliser ?

La communication ne doit pas se réduire aux AMC. S'agissant d'un droit de citoyens, la retraite convenable doit être soutenue par les syndicats ouvriers.

Arriver à créer nos propres outils....

Renouvellement du Conseil d'administration

"Je suis Josiane ETCHEGARAY. Ce nom est déjà familier à tous ceux qui m'ont adressé des chèques de cotisations ou de dons, à mon adresse à ANGLET, au PAYS BASQUE. En effet, c'est là que je vis avec Laurent, mon mari, un ancien ministre du culte (AMC).

Pendant 33 ans, j'ai travaillé à la mairie de BAYONNE, en tant que technicien au bureau d'études voirie. Je m'occupais particulièrement des marchés de travaux, du projet à sa réalisation sur le chantier et le suivi financier.

Pierre et Anna CHARRITON nous ont fait découvrir l'APRC. Ils nous ont orientés sur le groupe de BORDEAUX, où Loré de GARAMENDI a pris en charge le dossier de retraite de Laurent.

Actuellement, nous faisons partie du groupe de Pau, avec lequel nous avons préparé l'AG d'IZESTE.

À La ROCHELLE, Henri GRESSIER, notre trésorier, a lancé un appel à l'assemblée pour qu'on lui vienne en aide dans son travail. J'y ai répondu positivement, non sans en avoir préalablement parlé avec Laurent. Car l'engagement d'une personne du couple entraîne obligatoirement des conséquences dans la vie de l'autre. Son accord était important pour moi. Depuis le mois d'octobre 2014, mon rôle de trésorière adjointe consiste à saisir les chèques et à les déposer en banque. Je participe au CA à Paris et aux réunions de bureau par Skype.

C'est parfois difficile de saisir tous les enjeux du débat lorsque cela parle du juridique. Il arrive que cela soit très ardu pour une novice comme moi. Ce travail me plaît et c'est pourquoi je me porte candidate, ici à cette assemblée générale d'Écully, à l'élection.

Je profite de ce moment, pour remercier de vive voix, toutes les personnes qui par leur don même modeste, ont participé à la vie et au bon fonctionnement de notre association : l'APRC. Ce que je n'ai pu faire personnellement soit par surcharge d'activités, soit par oubli, soit par négligence. Merci de votre confiance."

Josiane ETCHEGARAY

« L'APRC est une vie, toujours pleine de rebondissements, d'imprévus et d'étapes. Quant à moi, j'arrive à la fin de cette première étape. Trois ans de présence au CA..... non.... ! Je mens puisque la première année, j'ai plus brillé par mon absence, trop occupé à me bagarrer avec mon petit cancer pulmonaire.....

Alors, disons deux ans d'apprentissage, c'est à la fois long et court. Ce fut parfois compliqué de rentrer dans cette démarche juridique. Maintenant on semblerait s'orienter vers le législateur. Quand j'étais à l'Apsecc, déjà je disais qu'il fallait faire pression sur nos évêques pour qu'ils interviennent auprès du législateur. Certains membres du CA, plus au courant de ces questions qui constatent le manque d'ouverture d'esprit et l'incompréhension obstinée de nos évêques envers tous les AMC, m'ont fait avancer sur ce thème. C'est terrible ce dialogue de sourds. Si nous parlions électroménager je dirais : eux parlent du lave-vaisselle et nous du lave-linge; nous ne parlons pas du même appareil. Nous ne pouvons donc pas nous entendre. Eux parlent du droit canon et nous du droit social. Eux parlent de charité et nous de justice.....Alors, je veux bien, si vous l'acceptez, faire cette deuxième étape. Ce deuxième mandat au service de notre association avec mes tout petits moyens".

Hubert PANNEAU

Trois candidats au CA :

- **Josiane ETCHEGARAY**, cooptée comme trésorière adjointe après l'AG de La Rochelle
- **Hubert PANNEAU**, qui se propose pour un 2ème mandat
- **Bruno BARRILLOT**, suite à l'appel à candidature lancée au cours de l'AG.



"Je m'appelle Bruno Barrillot. Je suis né à Lyon en 1940 et je suis un ancien Clerc de Saint-Viateur (entrée en 1955 et sortie en 1985). Après mon ordination, de 1973 à 1985, j'ai été aumônier du MRJC pour le diocèse de Lyon. A partir de 1985, j'ai travaillé 2 ans à "Libération", puis comme chercheur à l'Observatoire des armements de Lyon, spécialité dans les "questions nucléaires". J'ai accompagné les victimes des essais nucléaires français, en France, en Algérie, puis en Polynésie française (pendant 8 ans). De retour en France depuis 2 ans, j'ai encore un peu de disponibilités. Sollicité par quelques collègues lyonnais de l'APRC, je propose ma candidature au CA. J'ai également participé depuis un an à la commission "Avenir de nos retraites" et particulièrement au lobbying auprès des parlementaires. Je suis célibataire et j'ai un grand fils adoptif d'origine africaine."

Bruno BARRILLOT

RESULTAT DU VOTE

Bruno BARRILLOT : **410 voix**

Josiane ETCHEGARAY : **410 voix**

Hubert PANNEAU : **369 voix**

Information sur le nouveau CA :

Le CA s'est réuni samedi soir. En raison de l'absence de deux membres, il a été décidé que l'élection du bureau serait reportée à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration les 6-7 mai 2015 à Paris. (Voir p. 1)

Rapport financier**Présentation du Rapport financier 2014**

par Henri GRESSIER, trésorier.

NB : le rapport complet avec le bilan financier a été publié dans le Bulletin 70, p. 9ss

Je rappelle les principes actuels des frais de l'AG. Auparavant le CA avait tous frais payés et les correspondants locaux leur hébergement payé. Le CA a décidé de supprimer cela. Les frais sont répartis sur tous les participants.

Commentaires des diapos :

Les cotisations ont baissé. Cela traduit moins d'effectif mais ce n'est pas un effondrement. Le juridique : + 6%, c'est un poste important (40 000 €). Une personne verse 10 000 € à l'association depuis plusieurs années. Son don nous est arrivé fin décembre .

Les collègues pour lesquels l'APRC avait avancé les honoraires d'avocat et qui ont gagné des sommes au titre de l'article 700 ont reversés celles-ci à l'association, pour un montant total de 20 000 €.

Le résultat excédentaire : 9 072 € pourrait être affecté au juridique.

Résultats par activités : L'AG est structurellement déficitaire. Elle coûte 5 200 €. Elle coûterait au total 25 000 € si l'association prenait tout en charge. Le fonctionnement général est excédentaire de 14 300 €. Le juridique s'équilibre (et même il reste au 31 décembre 2 000 €). Le trésorier propose de mettre au vote l'approbation du bilan financier et l'affectation du résultat (9 072 €) dans le juridique.

Vote:

- **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**
- **L'affectation du résultat au « juridique » est approuvée à l'unanimité.**

Budget prévisionnel 2015 (Henri GRESSIER)

Voir tableau Bull. n° 70, page 13

A quoi sert un budget prévisionnel ? Il constitue un tableau de bord associé à des voyants d'alerte. Si des postes approchent du rouge, le CA doit en tirer des conséquences.

Le CA peut prévoir une ligne pour la « commission sociale ».

La cotisation 2016 doit être votée. Le trésorier propose de maintenir la cotisation au même niveau qu'en 2015 :

- cotisation ordinaire : 40 Euros
- Cotisation minorée : 24 Euros

- **Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité**
- **Le montant de la cotisation 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**Rapport du vérificateur des comptes**

Gérard BARTHOULOT, vérificateur des comptes présente son rapport (voir Bull. n° 70, p. 11)

La place est libre pour un nouveau vérificateur aux comptes. Gérard se porte à nouveau candidat : «... mais j'aimerais le faire **en binôme** pour passer le relais plus facilement. ».

APPEL

Un appel à compétences est aussitôt lancé par la présidente.

Réponses aux questions

Question : le bulletin représente très peu de frais. Pourquoi ? Réponse : il y a la confection du bulletin, puis l'affranchissement dans une autre rubrique.

Question : Quelle est au total la somme qui viderait tous les comptes ? Nous disposons pour le juridique d'une provision de 11 150 €. En outre, le capital associatif disponible est de 56 800€. S'ajouteront à cela les rentrées financières de 2015.

Question : L'AG pourrait-elle se tenir tous les deux ans ? L'AG se réunit chaque année, c'est statutaire. Il faudrait pour cela convoquer une AG extraordinaire et modifier les statuts.

Question : Est-on sur la corde raide ? Fin novembre, oui, on l'était. Aujourd'hui, on souffle pour les raisons dites ci-dessus. Mais on n'a pas les moyens de la Cavimac !

Question : La personne donatrice est-elle jeune ou âgée ? Le trésorier a cru comprendre qu'elle était nonagénaire.

Débat et vote sur les ORIENTATIONS

A partir des propositions remontées des régions, le CA suggère **trois propositions d'orientations** :

- 1) une affirmant la nécessité de continuer la pression sur les députés/sénateurs en vue de faire aboutir la mise en place du **groupe de travail parlementaire**
- 2) une autre qui serait centrée sur la question de la **retraite complémentaire** avec un double aspect :
 - l'amélioration de l'USM2 : mais avec la réserve liée au résultat négatif de l'action au TGI
 - la généralisation de la retraite complémentaire obligatoire aux congréganistes
- 3) Une orientation fortement appuyée pour **créer et/ou renforcer les liens avec des associations** : de défense de la laïcité, des associations de victimes des dérives sectaires, mais aussi des associations intéressées par l'élargissement de la loi Hamon autorisant des actions de groupes.

Est-ce qu'on pourrait y ajouter aussi une orientation invitant à explorer d'autres pistes : défenseur des droits, Cour des comptes... ?

Le débat du samedi après-midi a confirmé et enrichi certaines de ces orientations, et a ouvert une nouvelle piste concernant la **commission sociale**. Les propositions du CA et le débat en assemblée plénière ont permis de mettre au point les orientations ci-dessous.

ORIENTATION N° 1 : La revalorisation des retraites

L'assemblée générale affirme la nécessité de continuer à mettre la pression sur les parlementaires en vue de faire aboutir la mise en place d'un groupe de députés et de sénateurs chargés d'obtenir la revalorisation de nos retraites par la loi.

Dans la même optique, il s'agira d'obtenir des cultes l'application du droit à la retraite complémentaire obligatoire pour tout citoyen.

Vote : adoptée à l'unanimité.

ORIENTATION N° 2 : Les relations avec d'autres associations

La situation d'anciens membres des communautés cultuelles a poussé l'APRC à se rapprocher des associations qui se soucient des dérives sectaires notamment au sein de l'Église catholique pour les inciter à se préoccuper de leurs droits sociaux.

Les dysfonctionnements de la Cavimac, les injustices dont nous sommes les victimes manifestent des manquements aux principes de laïcité républicaine. Des associations peuvent nous aider à les faire connaître dans l'opinion publique.

Pour élargir son rapport de force, l'APRC développera ses relations avec elles.

Vote : adoptée à l'unanimité, moins une abstention

ORIENTATION N° 3 : La commission sociale

L'APRC souhaite que la commission sociale soit décentralisée dans les différentes régions ou groupes locaux, avec la mise en place d'un référent « solidarité » dans chaque région.

Un référent national solidarité travaillera en lien avec celui-ci pour répondre aux questions concrètes.

Vote : 28 abstentions : l'orientation est adoptée.

CONCLUSION et FIN de l'ASSEMBLEE GENERALE 2015

Isabelle remercie les participants et sollicite des commentaires par écrit pour le bulletin. Nous avons une pensée pour les absents qui nous ont manqué et pour tous les « partis pour l'autre monde » et leurs familles.

Avant de se séparer, les participants, à l'appel de Maurice HUMBERT entonnent le chant « C'est nous les canuts, nous n'irons plus nus ! »



Sympa la journaliste... surtout avec un verre de Beaujolais !

Une AG, c'est aussi la convivialité et le plaisir des retrouvailles entre amies !

La veillée avec Ode Desfonds et les Hot'Antiques, un super moment !

... si vous avez aimé, ne manquez pas de visiter son site : www.odedesfonds.com/ et commander son dernier album !

Composition des Commissions après l'AG 2015

NB : le référent de chaque commission (ou sous-commission) est signalé par une astérisque.

I- COMMUNICATION		
Responsable : BARRILLOT Bruno	brunobarrillot@hotmail.com	06 34 33 09 73
BULLETIN :		
Rédacteur : NEBOUT Michel *	myr.mich@orange.fr	06 24 40 85 31
Relecture : CHOCHOIS Marcel	marcel.chochois@orange.fr	04 74 23 18 04
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02 99 51 62 52
BIGEON Henri	hbigeon@sfr.fr	05 46 37 91 34
ETCHEGARAY Laurent	etchegaray.josiane@yahoo.com	06 23 02 30 40
Mise en forme : CHIRAT Paul	paul.chirat@orange.fr	04 68 33 87 44
Envoi postal : BAUMANOIR Michel	michel.baumanoir0952@orange.fr	05 56 04 48 52
PRIGNOT M. Henriette	prignotmh@orange.fr	05 57 22 95 90
Publipostage : DELENNE Georges	delennege@gmail.com	05 49 64 30 96
SITE INTERNET :		
DELENNE Georges *	delennege@gmail.com	05 49 64 30 96 06 04 49 09 95
LESCOFFIT François	lescof@aol.com	06 89 04 83 81
IMBAULT HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01 47 00 75 79
RELATIONS MEDIAS/PRESSE		
BARRILLOT Bruno *	brunobarrillot@hotmail.com	06 34 33 09 73
LACLAU Léon	leon.laclau@free.fr	06 81 59 19 48
STEIGER Jean-Marc	steiger.fagot@gmail.com	03 85 49 43 71

2- JURIDIQUE		
TASS- Cours d'appel et Cassation :		
AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02 41 30 37 24
GAUTHIER Alain *	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
IMBAULT HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01 47 00 75 79
MONBEIG François	francois.monbeig@gmail.com	05 59 80 10 97
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02 99 88 57 22
TGI (JEX et USM2)		
ODDOU Michel *	oddou.michel@sfr.fr	06 61 37 21 26
TA		
GAUTHIER Alain *	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03 63 50 90 83
3- AVENIR DE NOS RETRAITES/CAVIMAC		
BARRILLOT Bruno	brunobarrillot@hotmail.com	06 34 33 09 73
DOUSSAL Jean	jean.doussal@free.fr	02 97 61 86 71
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
IMBAULT HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01 47 00 75 79
MONBEIG François	francois.monbeig@gmail.com	05 59 80 10 97
MOREAU Roland	rolhel77@gmail.fr	06 85 12 79 44
NEBOUT Michel *	myr.mich@orange.fr	06 24 40 85 31
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03 63 50 90 83
BRAND Philippe	philippe.brand@wanadoo.fr	0 450 81 20 78
4- FEMMES		
BARBIER Marie-France		06 76 86 66 48
DAUNY Chantal	chantal.dauny@sfr.fr	06 10 27 42 42
DESFONDS Odette	odesfonds@wanadoo.fr	04 78 33 61 70
ETCHEGARAY Josiane	etchegaray.josiane@yahoo.com	06 25 20 79 90
THOMAS Colette *	coletteandre.thomas@orange.fr	03 80 58 80 86
GAUQUELIN Christiane	michelgauquelin@orange.fr	04 75 56 45 78
5 – COMMUNAUTES NOUVELLES et DERIVES SECTAIRES		
PAURD Christiane *	p1a2u3r4d5@orange.fr	02 99 88 57 22
DAUNY Chantal	chantal.dauny@sfr.fr	06 10 27 42 42

COMMISSIONS : il n'est pas trop tard pour s'inscrire !

RAPPEL : même si vous n'étiez pas présent à l'AG, en tant qu'adhérent, il est toujours possible de vous inscrire pour participer au travail de l'une ou l'autre de ces commissions. Pensez-y dès maintenant et signalez-vous à :

Isabelle SAINTOT : presidence@aprc.asso.fr ou : Michel NEBOUT : secretariat@aprc.asso.fr

ASSEMBLEE GENERALE 2016 à PARIS : on a besoin de vous !

Elle se tiendra au **Centre International de Séjour Paris / Kellerman** (Métro Porte d'Italie) les **5-6 mars 2016**
 Dès aujourd'hui, il est fait appel à des adhérents et sympathisants pour prendre en charge avec le CA l'organisation, l'accueil, les transports, etc... . Certains se sont déjà inscrits. **N'hésitez pas à les rejoindre**. Nous publierons la liste dans le prochain bulletin...

Les plus basses retraites de France



Petite enquête auprès des anciens ministres du culte et anciens membres des institutions religieuses membres de l'Association pour une retraite convenable (APRC)

Résumé

En prévision de l'assemblée générale 2015 de l'APRC, la commission média a voulu réaliser une sorte de carte de visite de l'association pointant les raisons des faibles pensions de retraite de ses membres. Pour ce faire, nous avons utilisé un petit logiciel de sondage disponible sur Internet et nous avons sollicité les réponses des membres de l'APRC qui disposent d'un courriel (environ 650 personnes). Bien que n'étant nullement spécialistes des sondages d'opinion, l'analyse des résultats obtenus met en lumière l'étendue des problèmes liés aux très faibles retraites des anciens ministres du culte et anciens membres des institutions religieuses.

- Le faible montant des pensions de retraite des répondants à cette enquête provient essentiellement du fait de la pratique discriminatoire de la Caisse des cultes (Cavimac) qui refuse, malgré plusieurs arrêts en cassation, de valider de manière identique les trimestres acquis avant le 31 décembre 1978 et ceux acquis postérieurement. La majorité des répondants dont les trimestres ont été acquis avant le 31 décembre 1978, se trouvent ainsi pénalisés.
- Les trimestres d'initiation culturelle (séminaire, postulat, noviciat) ne sont pas systématiquement comptabilisés par la Cavimac Plus de 5 ans de procédures judiciaires, jusqu'en cassation, ont permis à une trentaine de membres de l'APRC de faire valider ces trimestres dans le calcul de leur retraite. La Cavimac se refuse à généraliser cette jurisprudence.
- Les hiérarchies de l'Église de France pratiquent une « charité limitée » à l'égard de celles et ceux qui, après avoir donné une grande partie de leur jeunesse à l'Église, ont décidé en conscience de « retourner à la vie civile ».

Qui sommes-nous ?

Parmi les quelque 222 personnes dont les réponses ont été enregistrées, 80 % sont des hommes et 20 % des femmes. La proportion de femmes qui ont répondu est sensiblement inférieure à celle des membres de l'APRC (28 % de femmes et 72 % d'hommes). On peut expliquer cette relative faible réactivité des femmes de l'APRC par l'âge et conséquemment la difficulté pour beaucoup de nos membres d'être à l'aise avec l'informatique et internet.

L'âge des membres de l'APRC

Globalement, nous sommes des retraités ! 57 % des répondants ont plus de 76 ans et 37 % ont entre 75 et 65 ans. Les moins de 65 ans représentent 6 % des répondants.

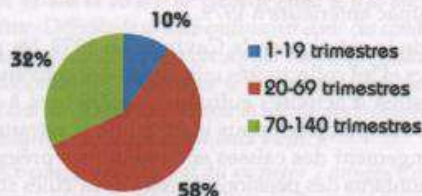


Ressortissants de la Cavimac

La quasi-totalité des répondants sont ressortissants du régime de la Caisse des cultes ou Cavimac (97 %), soit comme anciens prêtres diocésains (60 %) soit comme anciens congréganistes — femmes ou hommes — (40 %).

La plupart des répondants, membres de l'APRC, sont des multi-pensionnés, c'est-à-dire que le montant de leur pension de retraite a été calculé en fonction des divers régimes sociaux auxquels ils ont appartenu dans leur carrière professionnelle. La « période culturelle » des répondants se compte en « trimestres Cavimac » :

Nombre de trimestres à la Cavimac



- 10 % des répondants disposent entre 1 et 19 trimestres Cavimac, ce qui signifie que leur « carrière culturelle » a été relativement courte (moins de 5 ans) ;

- 58 % des répondants disposent entre 20 et 69 trimestres Cavimac, ce qui signifie que leur « carrière culturelle » se situe entre 5 et 17 ans ;

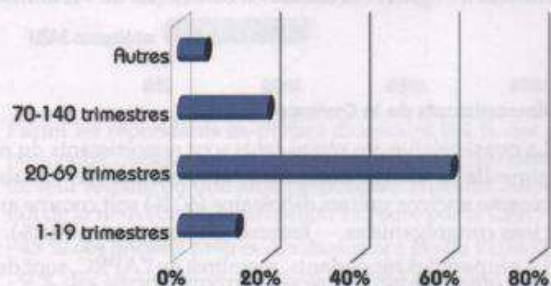
- 32 % des répondants disposent entre 70 et 140 trimestres Cavimac, ce qui signifie que leur « carrière culturelle » a été longue (entre 17 et 35 ans) et que le calcul de leur pension de retraite s'est fait essentiellement sur la base de leur longue « carrière culturelle ».

Après leur départ des institutions religieuses, les répondants ont eu « une activité civile » qui, pour beaucoup, a été peu rémunératrice en raison de l'absence de diplômes ou d'expériences reconnus. La plupart ont émargé par la suite au régime général de la Sécurité sociale (88 %), à la Mutualité sociale agricole (13 %) ou à un autre régime (33 %).

La Cavimac, un régime de retraite discriminatoire

La Cavimac est un régime « spécial » du système de Sécurité sociale française créé en 1979 pour les membres du clergé et des congrégations religieuses. Elle a la particularité d'être gérée par un conseil d'administration de 29 membres et composé essentiellement de membres désignés par les hiérarchies des institutions culturelles. Le combat de l'APRC a conduit à ce que 2 de ses membres siègent au CA de la Cavimac, en tant que représentants des anciens ministres du culte et anciens membres des collectivités religieuses.

Nombre de trimestres Cavimac antérieurs à 1979



- 13 % des répondants disposent entre 1 et 19 trimestres Cavimac antérieurs à 1979 ;
- 61 % des répondants disposent entre 20 et 69 trimestres Cavimac antérieurs à 1979 ;
- 20 % des répondants disposent entre 70 et 140 trimestres Cavimac antérieurs à 1979.

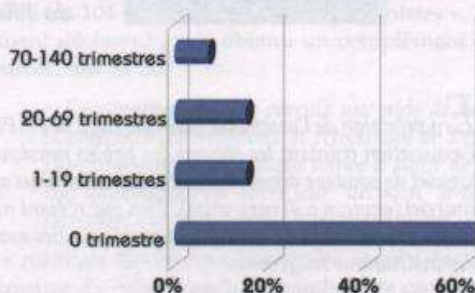
Lors de la création de la Cavimac en 1979, les pouvoirs publics et les collectivités religieuses ont convenu que les trimestres d'activités culturelles antérieures à 1979 seraient comptabilisés pour le calcul de la retraite dans le prolongement des caisses ecclésiastiques préexistantes. Les montants des pensions de retraite calculés sur ces trimestres antérieurs à 1979 sont particulièrement dérisoires pour les pensions liquidées avant 2005 :

- « Je touche 182 euros par mois de la Cavimac pour 20 ans de service avant 1979. C'est un peu mince. »
- « Je touche 145,54 euros de la Cavimac pour 56 trimestres... heureusement que j'ai eu une retraite complémentaire (28 ans) et une retraite des cadres (23 ans). »
- « Ex-congréganiste, je touche 9 euros par mois... »
- « Pour 50 trimestres reconnus, après prise de la tonsure, je touche 1 606 € par an (134 euros par mois) »

« Ex-congréganiste, pour 61 trimestres Cavimac avant 1979, je touche 144,13 € par mois. »

« Pour 11 années de prêtrise, je percevais 47,22 euros par mois de la Cavimac. »

Trimestres postérieurs au 31 décembre 1978



- 63 % des répondants ne disposent d'aucun trimestre Cavimac postérieur au 31 décembre 1978 ;
- 15 % des répondants disposent entre 1 et 19 trimestres Cavimac postérieurs au 31 décembre 1978 ;
- 15 % des répondants disposent entre 20 et 69 trimestres Cavimac postérieurs au 31 décembre 1978 ;
- 7 % des répondants disposent entre 70 et 140 trimestres Cavimac postérieurs au 31 décembre 1978.

Lors de la création de la Cavimac en 1979, les pouvoirs publics et les collectivités religieuses ont convenu que les trimestres Cavimac postérieurs au 31 décembre 1978 seraient cotisés sur la base d'un forfait équivalent au smic. La réalité fut bien différente et la base fut le minimum vieillesse... jusqu'à la réforme Fillon 2003 ! Les répondants de l'APRC disposant de trimestres Cavimac postérieurs au 31 décembre 1978, avec liquidation après 2005, ont une meilleure pension de retraite, mais ils sont peu nombreux.

« Pour une pension liquidée en 2005 avec 111 trimestres Cavimac dont 79 considérés à l'époque et à tort par la Cavimac, comme « non cotisés » car exercés avant 1979, et 32 trimestres exercés ensuite, la pension Cavimac ne vaut que 292,74 € pour près des 2/3 d'une carrière complète avec 160 trimestres. »

Cette distinction, établie par la Cavimac, entre la valeur des trimestres selon qu'ils ont été exercés avant ou après la mise en application de la loi de 1978 créant la Caisse des cultes, est rigoureusement contraire à cette loi. Cela a été dit par la Cour de cassation à 3 reprises en 2013. Pourtant, la Cavimac refuse de généraliser l'application de ces arrêts, à charge pour chaque assuré d'aller en justice... à 70 ans passés, et pour 5 ans de procédure !

Une modification de la loi, en 2010, améliore les pensions de retraite Cavimac, mais elle n'a pas d'effet rétroactif et ne résout pas le problème des faibles retraites de la majorité des adhérents de l'APRC qui ont pris leur retraite avant cette date.

La Cavimac se refuse à valider tous les trimestres d'initiation culturelle

Depuis plusieurs années, l'APRC a engagé des procédures judiciaires jusqu'en Conseil d'État pour que la Ca-

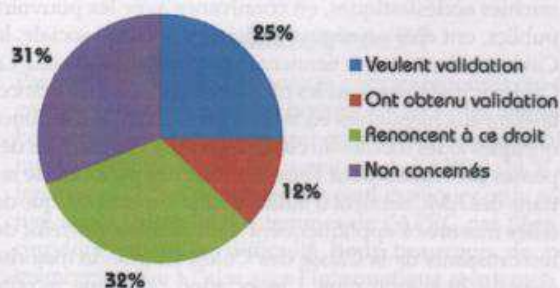
vimac valide les périodes d'initiation culturelle (postulat, noviciat, séminaire) qui n'étaient pas déclarées par les institutions culturelles.

En effet, des membres de l'APRC, souvent des femmes ayant été engagées dans des « communautés nouvelles » n'ont pu reconstituer une carrière complète en raison de plusieurs années non déclarées par leurs hiérarchies religieuses à la Cavimac. Le nombre d'années non validées par la Cavimac varie de 1 à 4 ans (pour 54 % des répondants) jusqu'à 11 ans.

En mars 2012, l'APRC a réalisé une enquête auprès de ses adhérents sur le nombre de trimestres d'initiation culturelle non comptabilisés dans le calcul de leur retraite. Parmi les 355 réponses, on comptait celles de 85 ex-religieuses, de 60 ex-religieux et de 210 ex-prêtres diocésains. Cette enquête révèle que ces 355 membres de l'APRC ont perdu, au total, 46 503 mois de retraite pour un montant total évalué à 1 068 419,20 euros (non réglé par la Cavimac).

Sur les trente procédures engagées par l'APRC pour faire valider ces périodes d'initiation culturelle, plus de 20 ont été gagnées en cassation, mais la Cavimac se refuse à généraliser cette jurisprudence. Celles et ceux qui ont rejoint une « vie civile » assez tôt ont pu avoir une carrière complète en cumulant leurs « trimestres Cavimac » avec des trimestres au régime général (ou d'autres régimes) de la Sécurité sociale.

Validation des trimestres d'initiation culturelle



Sur les 215 répondants qui sont dans cette situation :

- 25 % tiennent absolument à obtenir la validation de ces trimestres par la Cavimac ;
- 12 % ont obtenu leur validation par voie judiciaire ;
- 32 % renoncent à faire valoir ce droit (procédure longue et complexe) ;
- 31 % se disent non concernés (leur carrière « culturelle » ayant été courte).

« Ex-congréganiste, je n'ai pas demandé le complément Cavimac pour les trimestres de noviciat, postulat, car je ne me voyais pas aller au tribunal. »

« J'ai quitté assez jeune, 35 ans. Mon institut a été très correct à mon égard. J'ai pu avoir par chance une carrière de psycho-clinicien quasi normale. Je ne revendique rien mais suis attentif à la détresse de nombre de religieuses ou religieux ayant quitté dans des conditions difficiles. Je ne paye pas de cotisation actuellement car encore un fils de 20 ans dont il me faut payer les études. »

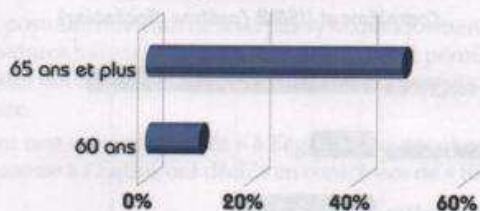
« Ex-prêtre diocésain, j'ai eu 11 trimestres (études au séminaire) validés par la Cavimac suite à l'arrêt de la cour de cassation du 19 juin 2014. »

« Ex-prêtre diocésain, j'ai saisi la Commission de recours amiable le 26 janvier 2007. Après un an d'attente, je suis allé au tribunal des affaires de Sécurité sociale (4 reports) puis en cour d'appel (3 reports). En cassation partielle, le 21 juin 2012, j'ai obtenu le réajustement des pensions Cavimac et Régime général en septembre 2012, puis de l'Arcco en décembre 2012. »

Les conditions de liquidation de la retraite

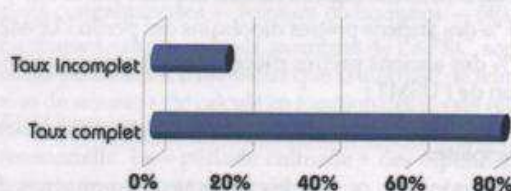
Les répondants sont 49 % à avoir liquidé leur retraite à 65 ans et plus, essentiellement pour bénéficier d'une pension à taux complet. Ils sont seulement 10 % à avoir pris leur retraite à 60 ans.

Âge de liquidation de la retraite



Ils sont 80 % à avoir pris leur retraite à taux complet et 17 % n'ont pas pu obtenir une carrière à taux complet (non réponse : 3 %).

Taux de la retraite



« À 41 ans et 15 ans de vie religieuse, je n'ai aucun diplôme. Difficile de se faire embaucher dans ces conditions. Alors les trimestres non cotisés par ma congrégation vont s'accumuler et je crois que je devrais encore travailler à 80 ans car je suis loin d'avoir la moitié des trimestres nécessaires pour la retraite à taux plein. »

« Ex-congréganiste, j'ai dû racheter 2 années Cavimac comme ancienne religieuse hospitalière pour pouvoir bénéficier de la garantie de ressources de l'Assedic à 55 ans avec 163 trimestres validés. »

« Pour avoir une retraite convenable j'ai dû travailler jusqu'à 68,5 ans, mon employeur acceptant de me garder jusqu'à cet âge-là. »

« Ex-congréganiste, La pension de retraite Cavimac était versée à partir de 65 ans et avec la loi de 2006, à partir de 60 ans. J'ai eu 30 trimestres déclarés avant 1979, plus 10 trimestres (postulat, noviciat) obtenus par procès en 2009. »

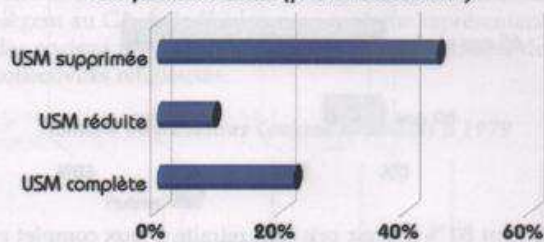
Charité limitée de l'Église

De nombreux « départs » de prêtres ou de membres de congrégations pour la vie « civile » ont affecté l'Église de France depuis les années 1960. Aujourd'hui, la Cavimac recense dans ses ressortissants plus de 10 000 anciens ministres du culte ou anciens membres de collectivités religieuses (AMC) émargeant à son régime de retraite sur un total de 57 000 retraités.

Dès 1979, la Conférence des évêques de France a mis en place le « Minimum interdiocésain garanti » (USM1) afin d'assurer à tous ses prêtres retraités un complément à la retraite de base. Il faudra attendre 1999 pour qu'un dispositif analogue soit attribué aux ex-prêtres. Ce complément, appelé USM2, comblait le différentiel entre la retraite de base et le Minimum interdiocésain garanti, au prorata du nombre de trimestres culturels, sans conditions de ressources, à la façon d'une retraite complémentaire.

En 2011, la Conférence des évêques de France a décidé unilatéralement que l'USM2 versée aux anciens prêtres serait soumise aux conditions de ressources de leur foyer.

Complément USM2 (prêtres diocésains)



Parmi les répondants ex-prêtres diocésains (64 % des répondants), presque tous ont obtenu l'USM2 à la liquidation de leur retraite ou une aide particulière. Aujourd'hui, du fait de la nouvelle réglementation imposée par la CEF :

- 45 % des anciens prêtres diocésains ont perdu l'USM2 ;
- 9 % des anciens prêtres diocésains ont subi une réduction de l'USM2 ;
- 22 % des anciens prêtres diocésains ont conservé l'USM2 complète.

Par conséquent, ce sont les épouses ou compagnes des AMC qui sont censées subvenir à ce manque à gagner imposé à leur foyer :

« Lors de mon engagement dans l'Église, il y a eu, de fait, un véritable "contrat moral" : j'acceptais de travailler pour un minimum de salaire, mais l'Église s'engageait à me garantir un "salaire différé" puisque je serais pris en charge au-delà de ma période de travail, jusqu'à la fin de mes jours : pourquoi, aujourd'hui l'Église ne me verse pas vraiment un minimum vital de retraite ? »

« Ex-prêtre diocésain je touche 426,32 euros de retraite. L'USM ne m'a été versé qu'une année (partiellement), puis suspendue du fait du travail de mon épouse... »

La hiérarchie des congrégations religieuses est encore plus discriminative à l'égard de ses ancien(ne)s ressortis-

sant(e)s. Jusqu'à ce jour, les supérieurs religieux se sont toujours opposés à la mise en place d'un dispositif de retraite complémentaire pour les « ex-congréganistes », se contentant d'accorder au cas par cas des compléments de ressources, bien éloigné du droit à une véritable retraite complémentaire¹.

Parmi les 104 répondants « ex-congréganistes », 11 seulement déclarent avoir obtenu un complément de ressources, soit 10 %.

« Ex-congréganiste, je perçois une aide de la Corref (Conférence des religieux et religieuses de France) et j'apprécie beaucoup. Chaque année il suffit de remplir leur questionnaire et après leur "décision" je reçois directement sur mon compte le montant alloué. »

Les résultats de cette petite enquête auprès des anciens ministres du culte et anciens membres de congrégations religieuses (AMC) font ressortir une véritable injustice à l'égard de ces derniers. Les actions de l'APRC, comme les modifications successives de la législation française des retraites, ont permis quelques avancées (ouverture du CA de la Cavimac à deux membres de l'APRC, améliorations successives des pensions sans rétroactivité, introduction partielle de la retraite complémentaire, prise en compte des trimestres d'initiation culturelle), mais il faut constater qu'elles n'ont guère profité à la grande majorité des membres de l'APRC dont une grande partie de la carrière culturelle s'est déroulée avant 1979.

En décidant, en 1979, d'entrer dans le processus de généralisation du droit à la retraite pour tous les Français, les hiérarchies ecclésiastiques, en connivence avec les pouvoirs publics, ont créé un régime spécial de sécurité sociale, la Cavimac, dont elles détiennent le pouvoir quasi absolu. La Cavimac distribue ainsi les plus basses retraites de France, laissant aux hiérarchies ecclésiastiques le soin de distribuer quelques aides sociales au compte-gouttes. Pourtant, les dépenses prévisibles pour l'amélioration des pensions de retraite des AMC seraient d'autant moins importantes que de telles mesures s'appliqueraient à un nombre restreint de ressortissants de la Caisse des Cultes en grande majorité âgés de 70 ans ou plus. L'association pour une retraite convenable (APRC) se bat pour que la Cavimac applique enfin les décisions de justice, notamment :

- La fin de la discrimination entre la valeur des trimestres exercés avant et après 1979 ;
- La généralisation de la validation, pour le calcul de la retraite, des trimestres d'initiation culturelle ;
- L'attribution de points de retraite complémentaire pour tous les ressortissants de la Cavimac.

Mars 2015

¹ La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 (Loi du 19 décembre 2005) a étendu le bénéfice du régime de retraite complémentaire Arrco aux membres des cultes. Ceci ne concerne que les assurés qui ont commencé de cotiser à partir du 1^{er} janvier 2006. Mais surtout, la loi ne vise que les ministres des cultes « qui bénéficient d'un revenu d'activité perçu individuellement » (CSS, art. L.921-1) excluant, de fait, tous les congréganistes et membres des collectivités religieuses, au prétexte qu'ils n'ont pas de revenus individualisés !

Association Pour une Retraite Convenable (APRC)

APRC, 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE / secretariat@aprc.asso.fr

CONTACT : Michel Nebout : 06 24 40 85 31 email : secretariat@aprc.asso.fr • Bruno Barrillot : 06 34 33 09 73 email : brunobarrillot@hotmail.com

Des journalistes à l'AG !



Pour les besoins d'un reportage pour le site internet du magazine "LA VIE", Anne et Livia, respectivement journaliste et photographe, ont passé la journée du samedi à rencontrer des participants à notre AG. Le dossier devrait paraître prochainement. Anne Cazaubon est également en contact avec la RTBF en vue de la diffusion d'un documentaire radio de 50 minutes... A suivre !



Impressions de quelques participants

« Cette AG, à mon avis, est un bon cru... Quelques points à améliorer pour la prochaine :

- Dans la mesure où les bilans d'activité étaient connus des participants depuis un mois, serait-il possible de réduire encore ce temps de présentation lors de la prochaine AG?

- Le questionnaire "Pistes de réflexion pour le débat" (là aussi une première positive!) est, à mon sens, beaucoup plus important et mériterait un plus ample temps de réflexion!

- Personnellement, je n'ai rien contre les dégustations de produits régionaux, mais ce temps, certes convivial, est-il un passage "obligé", d'autant qu'il grignote sur le temps parcimonieux de l'AG?

Un super passage d'Ode et Jean pour agrémente la soirée de samedi ! ».

(Gérard P.)



Pour ma part j'ai vécu cette nième AG comme un coup de cœur, un coup au cœur, un coup à cœur !... tant de rencontres avec "des inconnus" avec qui très vite, on se découvre tant de "points communs" que l'on se sent en famille. Pas comme dans un club des "anciens" de ceci ou de cela où l'on évoque les souvenirs du passé, mais comme un vrai groupe où tous ensemble, fraternellement, on lutte pour notre collective "dignité" qui ne peut être obtenue que par une réelle Justice.

On n'est pas encore au moment de la victoire mais on est déjà certain que le cheminement se poursuivra avec toute la force que donne l'amitié fraternelle qui rassemble. Cordial "BRAVO" à tous ceux qui s'y donnent à fond !

(Maurice H.)

Vraiment bien gérée, excellent accueil ...Oui, j'ai personnellement apprécié l'ambiance de notre AG pour l'écoute et la participation active aux échanges ! Ensemble, nous avons su créer un climat de sérénité qui a permis d'arrêter des objectifs et des perspectives pour l'APRC. (Simon G.)



François M., lui s'est réjoui de « cette AG qui, finalement, s'est parfaitement bien déroulée et a débouché sur des orientations peu nombreuses mais qui collent bien à la situation actuelle. »



Hélène L. :

Pour moi, cette AG a été une grande respiration. Mon seul regret est de n'avoir pas connu l'association plus tôt.

Une retraite « convenable », c'est bien sûr et en premier lieu, avoir les moyens de vivre décemment. C'est aussi ne pas rester isolé : venir à l'AG était pour moi un premier pas en ce sens. J'espère que ce premier pas ne restera pas sans suite, même si, je le sais, il n'y a pas grand monde dans ma région.

En deux jours, on ne peut pas faire vraiment connaissance avec tout le monde mais je repense souvent aux quelques rencontres que j'ai faites, des personnes si différentes les unes des autres. J'ai aussi été vraiment touchée par l'accueil du groupe de Lyon et l'impression générale qui me reste de tout cela est celle d'une grande "jeunesse" de l'assemblée.

Remerciements



Discrètes mais efficaces, nos deux secrétaires, **Chantal DAUNY** et **Geneviève MARGUET**, ont ouvert grandes leurs oreilles pendant toute la durée de l'AG et fait marcher leur stylo et leur portable. C'est grâce à leurs notes que ce bulletin a pu être réalisé.

Nous leur adressons un immense merci !



Ils nous ont quittés

Pierre TALOU du 64 (1944-2015). Ses obsèques ont eu lieu samedi 7 mars à l'église ND du bout du pont à Pau. Une prise de parole de l'ACO a rappelé le sens du compagnonnage vécu par Pierrot avec les militants ouvriers de la région. Les sept copains de l'APRC qui étaient présents ont toutefois regretté que son passé de prêtre diocésain sur Pau et Bizanos ait été pratiquement passé sous silence, de même que le choix qu'il avait fait à un moment de son existence de quitter le ministère pour aller sur Toulouse. Une « amputation par omission qui m'a beaucoup choqué », a avoué un ami de l'APRC présent à la cérémonie.

Association pour une retraite convenable

Siège social :
2 Chemin de l'Écluse,
25160 LABERGEMENT
SAINTE MARIE

Téléphone :
03 63 50 90 83
Messagerie :
aprc@aprc.asso.fr

Etude et défense des
droits à retraite des
personnels culturels

RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB :
WWW.APRC.ASSO.FR

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en oeuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif. Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents. Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement ou reçu fiscal.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

Adhésion / Cotisation

Pour adhérer, une seule adresse :

APRC / Josiane ETCHEGARAY
52 RUE DU MOULIN BARBOT
64600 ANGLET

Tél. : 06.25.20.79.90
etchegaray.josiane@yahoo.com

-----Remplissez ce talon et renvoyez-le à l'adresse ci-dessus-----

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : **Tarif indicatif :**



1. Adhérent

- **Cotisation ordinaire** (selon barème proposé par la dernière AG) : **40 €**
- **Cotisation minorée** : 2^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... **24 €**
- **Cotisation hors barème** : €

Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.

2. Sympathisant • Don (selon possibilités) : €

Voici mes coordonnées :

Nom et prénom :

Bâtiment ou lieu-dit :

Rue :

Code postal et commune :

Téléphone :

Adresse courriel :

Renseignements facultatifs

Année de naissance :

Nombre trimestres Cavimac :

Nom de la collectivité religieuse où vous étiez en dernier lieu :

Diocèse :

ou Congrégation :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour toute information consultez : www.aprc.asso.fr : Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent. Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, contactez : maintenance@aprc.asso.fr